

## **COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le trente et un mars, le Conseil Municipal de la **Commune de Monteaux**, dûment convoqué le vingt-quatre mars, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LEHOUELLEUR, Maire.

Etaient présents : MM. : Y. LEHOUELLEUR, J. QUANTIN, CL. HUON, JM. REUILLON, PH. DAMBRINE, O. MACIA, JL ROIS, Mmes, G. DENIS, D. SILVESTRE, B. VIGREUX.

Absents : M. CH. QUANTIN, O. GUENAND, JE. PIGACHE, Mme M. MARCHAND.

Pouvoirs : M. CH. QUANTIN à M. J. QUANTIN  
M. JE PIGACHE à M. O. MACIA

Secrétaire de Séance : Monsieur JL. ROIS.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Session ordinaire**

- Approbation du Compte de Gestion 2015
- Approbation du Compte Administratif 2015
- Affectation de résultats
- Vote des taux d'impositions 2016
- Subventions aux associations
- Validation du choix de l'entreprise – Travaux de voirie Rue du Grand St Laumer
- Vote du Budget Primitif 2016
- Questions et affaires diverses

### **SEANCE**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 mars 2016 à l'unanimité.

M. le Maire propose ensuite de rajouter à l'ordre du jour :

- Participation aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs d'Onzain. Le Conseil accepte à l'unanimité cet ajout.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

M. le Maire donne la parole à M. Guillaume GODMER, Receveur municipal, afin qu'il présente au Conseil :

\* le document de valorisation financière et fiscale 2015.

Ce document retrace l'évolution des grandes strates du compte de gestion 2015. Il relate les dépenses ainsi que les recettes de fonctionnement et d'investissement entre 2014 et 2015.

Il fait également mention de l'évolution du résultat, de l'autofinancement, du financement de l'investissement, du bilan comptable, de la DGF, du niveau de trésorerie, de la comparaison de la fiscalité ainsi que des ratios communaux par rapport à la moyenne départementale.

\* Puis le compte de gestion 2015 pour approbation.

Le compte de gestion est un document comptable qui reprend le compte administratif auxquels sont intégrés les balances des comptes, le bilan comptable de l'année et les

comptes de résultat.

Le Conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est approuvé par 10 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur Jacques QUANTIN, doyen de l'Assemblée Municipale, présente le Compte Administratif 2015. Les résultats définitifs du Compte Administratif sont les suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 415 338.60 €  
Recettes : 852 587.93 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE : 437 249.33 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 357 657.93 €  
Recettes : 238 332.85 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE : - 119 325.08 €

**SOIT UN EXCEDENT DE CLOTURE : 317 924.25 €**

Le Conseil Municipal approuve par 9 voix Pour 0 Contre 0 Abstention, le Compte Administratif 2015 du budget communal.

## **AFFECTATION DE RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 et constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 437 249.33 €
- Un déficit cumulé d'investissement de : - 119 325.08 €
- Un solde négatif de restes à réaliser de : - 7 854.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- A titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) : - 127 179.08 €
- Le solde disponible reporté au compte 002 : 310 070.25 € (avec intégration des résultats du CCAS et de l'Association Foncière de Cangey).

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2016**

M. le Maire propose au Conseil de baisser les nouveaux taux d'impositions et de procéder au vote à l'unanimité à savoir :

- Taxe d'habitation : 16.61 % (inchangé)
- Taxe foncière (bâti) : 27.00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 60.00 %

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire liste les associations locales retenues par la commission « Finances » et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des subventions et leurs montants à savoir :

SI Vallée de la Cisse	35,00
Amicale des Pompiers	100,00
ACAFN - UNCAFN Onzain	30,00
Amicale du Temps Libre	80,00
Souvenir Français Molineuf	40,00
A.I.M.R.A. Mémorial Résistance et All.	30,00
APE Monteaux	100,00
Gymnastique d'Entretien Monteaux	85,00
Assoc. Sportive Chouzy-Onzain - FOOT	150,00
Assoc. Pour mobilité des handicapés	20,00
FNACA Comité Locale Monteaux	30,00
Assoc. Don du Sang	30,00
Restaurant du Cœur	30,00
Mucoviscidose - Virade Onzain	30,00
Club de Karaté Do Shotokai	45,00
Assoc des conciliateurs	30,00
Assoc. Amis Musée-Mémoire Résistance	10,00
Croix Rouge Française	40,00
Association des Commerçants	100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la liste des associations ci-dessous ainsi que le montant des subventions.  
Dit que les crédits seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2016.

## VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE - TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU GRAND ST LAUMER

Monsieur le Maire rappelle le projet pour la réalisation de travaux de voirie et de création d'un réseau d'eau pluvial Rue du Grand St Laumer et indique qu'une consultation des entreprises a été lancée.

Il annonce que 11 entreprises ont fait connaître leur intérêt au projet, seules 8 ont répondu à la proposition et que 3 ont décliné l'offre.

A l'aide du maître d'œuvre, en charge du suivi des travaux, la commission « Appel d'offres » s'est réunie les 1<sup>er</sup> et 29 mars pour l'ouverture des plis et le choix de l'entreprise à savoir :

Ets LEFEVRE	pour un montant de	113 924.20 € HT
Ets EUROVIA	pour un montant de	139 785.00 € HT
Ets SERVA	pour un montant de	160 541.00 € HT
Ets GTTP	pour un montant de	123 325.69 € HT
Ets BSTP	pour un montant de	134 917.20 € HT
Ets DUBOIS	pour un montant de	134 473.00 € HT
Ets SOBECA	pour un montant de	129 865.00 € HT

Ets COLAS pour un montant de 134 071.50 € HT

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres étant l'entreprise LEFEVRE de PEZOU (41) pour un montant de 113 924.20 € HT.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le choix de l'Entreprise et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de retenir l'Ets LEFEVRE pour un montant de 113 924.20 € HT.  
Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant au marché.  
Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes/dépenses à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	807 944.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	418 786.00 €

Le Conseil Municipal par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention vote le budget primitif 2016 tel qu'il a été présenté.

## **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS D'ONZAIN**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la commune d'Onzain annonçant la dissolution du SIPO et fait connaître que cela impose l'intégration de la gestion du Centre de Loisirs du mois de juillet dans le budget général de sa commune.  
Il indique qu'il souhaite garder les mêmes principes d'organisation et de gestion du Centre de Loisirs.

Du fait de cette dissolution, la commune d'Onzain propose d'accueillir les enfants âgés de 3 à 11 ans des communes voisines audit Centre de loisirs moyennant une participation financière de chacune d'elle à hauteur de 5,50 € par jour et par enfant inscrit.

Néanmoins pour que les habitants de la commune puissent bénéficier de ce service, une convention doit être signée entre les deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de participer aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs d'Onzain.  
Dit que cette participation est accordée sous réserve des informations communiquées (5.50 € par enfant et par jour).  
Autorise M. le Maire à signer la convention dès que les tarifs seront définitivement fixés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **INTERVENTION DE M. LE MAIRE**

M. le Maire informe le Conseil :

- Concert de printemps organisé par la Société Musicale « La Renaissance d'Onzain » le 30 avril à 20 h 30 à Onzain.
- Réunion en Préfecture le 22 avril relative au risque de crue majeure de ses principaux cours d'eau et de La Loire. (Une copie du courrier sera adressée aux élus concernés par cette réunion).
- La commune donnera 2 coupes pour le 1<sup>er</sup> prix de Monteaux lors de l'épreuve cycliste organisée le 2 avril par l'AAJB de Blois.

#### ***INTERVENTION DE M. CL. HUON***

Il indique qu'il a assisté à la commission « Transport-Habitat » de la Communauté d'agglomération de Blois et annonce qu'Agglopolys prendra en charge la neutralisation des nids de frelons asiatiques des particuliers. S'adresser directement à la Communauté d'Agglomération de Blois.

#### ***INTERVENTION DE Mme D. SILVESTRE***

Se demande si l'entreprise en charge des travaux de voirie Rue du Grand St Laumer contactera les riverains concernés. M. le Maire répond « oui » bien sûr.

#### ***INTERVENTION DE M. le Maire***

M. le Maire fait suite à la proposition de M. DAMBRINE lors du précédent conseil pour mettre en place un service civique pour les jeunes. Il indique que les missions sont bien définies et, que la commune n'a pas dans l'immédiat la possibilité de mettre en place ce service et pense aux travaux liés à l'environnement.

#### ***INTERVENTION DE M. J. QUANTIN***

A demandé des devis pour la réfection des façades de la Poste, resté sans réponse à ce jour. Propose de refaire les fenêtres en façade, avant les extérieurs et de demander un devis pour la rampe d'accès handicapés.

M. le Maire répond : que la préfecture a informé récemment les maires qu'une commission départementale sur l'accessibilité va reprendre le schéma départemental au cas par cas et un nouveau délai de 6 ans est désormais accordé aux communes pour effectuer la mise aux normes.

M. QUANTIN aborde ensuite les travaux de relevage des tombes du cimetière et de la petite chapelle, et notamment ceux situés au droit des murs du cimetière.

#### ***INTERVENTION DE M. JL ROIS***

Rend compte de la réunion d'agglopolys du 7 mars 2016 sur les économies d'énergie communales pouvant être réalisées et précise que lors de cette réunion le syndicat du Pays des châteaux met gratuitement à la disposition des communes un ingénieur pour tout ce qui concerne les économies d'énergie. Que des fonds européens FEDER sont également à la disposition des communes pour l'aménagement paysager de leur patrimoine et les animations culturelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire, Y. LEHOUELLEUR